

# Informations utiles relatives au Smart Fund Plan Private

## Primes, prestations, coûts et fiscalité actuellement applicable



- **Primes minimales** : 12.500 € via prime unique, 1.500 € via primes annuelles.
- **Coûts** : 2,25 % de coûts d'entrée sur chaque prime versée.
- **Fiscalité** : 2% de taxe sur chaque prime versée. Il n'y a pas d'avantage fiscal sur les primes versées.



- **Primes complémentaires minimales** : des primes complémentaires sont possibles à partir de 1.500 €.
- **Coûts récurrents liés aux fonds** : ils dépendent du fonds et sont automatiquement imputés aux valeurs d'unités. Ils sont mentionnés dans les règlements de gestion de chaque fonds.
- **Rachat** : des rachats ponctuels ou planifiés (mensuels, trimestriels, semestriels, annuels) sont possibles.
- **Coûts de rachat** : 1% de coûts de rachat, calculés sur la valeur de rachat théorique pendant les 2 premières années et 11 mois du contrat. Après cette période, il n'y a plus de coûts de rachat.
- **Transfert entre fonds** : Il est possible de demander gratuitement des transferts internes entre fonds.
- **Mécanismes de protection optionnels** : 0,20% par année sur la réserve du fonds concerné et par mécanisme de protection actif
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier.



En cas de décès de l'assuré :

- **Capital** : le capital-décès est versé au bénéficiaire en cas de décès.
- **Coûts** : pas de coûts de sortie.
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier. Des droits de succession peuvent être dus en cas de décès de l'assuré.



Tous les coûts maximum ont été pris en compte dans les différentes sections du document d'informations clés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

## Clause bénéficiaire

Lors de la conclusion du contrat, un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès doivent être désignés. Les bénéficiaires peuvent être modifiés en cours de contrat sous certaines conditions.

## Liste des fonds disponibles

Les fonds de base disponibles au sein du Smart Fund Plan Private sont les suivants : AG Life Bonds Euro / AG Life Bonds World / AG Life Stability / AG Life Balanced / AG Life Growth / AG Life Real Estate / AG Life Equities World / AG Life Equities Euro / AG Life Climate Change / AG Life Equity World Aqua / AG Life Portfolio FoF Conservative / AG Life Portfolio FoF Stability / AG Life Portfolio FoF Stability SRI / AG Life Portfolio FoF Balanced / AG Life Portfolio FoF Balanced SRI / AG Life Portfolio FoF Growth / AG Life Portfolio FoF High Growth / AG Life Sustainable Defensive / AG Life Sustainable Neutral / AG Life Sustainable Dynamic / AG Life Equities Human Future.

Les fonds de destination disponibles au sein du Smart Fund Plan Private sont les suivants : AG Life Quam Bonds / AG Life Cash Euro.





# Politique d'investissement durable

## Caractère durable de tous les fonds

Les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (appelés facteurs ESG) sont des données non financières qui jouent un rôle dans la performance des investissements, à la fois en termes de rendement et de risque. L'analyse de ces facteurs fait partie intégrante de notre processus d'investissement notamment via l'utilisation de scores ESG et l'exclusion de certains secteurs controversés. Une explication plus détaillée de notre approche d'investissement durable est disponible sur [le site d'AG \(https://ag.be/a-propos-d-ag/fr/ag-dans-la-societe/engagement-societal/investissement\)](https://ag.be/a-propos-d-ag/fr/ag-dans-la-societe/engagement-societal/investissement).

En intégrant les facteurs ESG, l'objectif d'AG est de minimiser l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance de ses investissements et donc sur le rendement du produit.

## Fonds axés sur les caractéristiques écologiques et sociales

Les fonds sont : AG Life Climate Change / AG Life Portfolio FoF Stability SRI / AG Life Portfolio FoF Balanced SRI / AG Life Sustainable Defensive / AG Life Sustainable Neutral / AG Life Sustainable Dynamic.

Afin de refléter le caractère durable et socialement responsable du produit, différentes stratégies sont implémentées telles que l'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (utilisation e.a. de score de risques ESG), l'exclusion d'activités controversées [tabac, armement, charbon, énergies non conventionnelles comme les sables bitumineux et le gaz et le pétrole de schiste, ...] et d'entreprises ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact), l'approche dite "Best-in Class" et l'actionnariat actif. Les différentes stratégies implémentées sont décrites dans le cadre spécifique d'investissement durable et responsable de ces produits qui se trouve [sur le site d'AG \(https://www.aginsurance.be/Retail/fr/Documents/Cadre-particulier-Assurances-de-placement-Branche-23.pdf\)](https://www.aginsurance.be/Retail/fr/Documents/Cadre-particulier-Assurances-de-placement-Branche-23.pdf).

## Fonds axés sur une économie plus durable

Les fonds sont : AG Life Equity World Aqua.

Afin de sélectionner les entreprises qui s'attaquent aux problèmes liés à l'eau et contribuent à accélérer la transition vers un monde plus durable, le gestionnaire du fonds sous-jacent applique sa politique d'investissement durable qui prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. L'analyse ESG s'applique à au moins 90% des émetteurs en portefeuille. La thématique suivie conduit à une réduction d'au moins 20% de l'univers d'investissement, à savoir les sociétés à grande et moyenne capitalisation sur les principaux marchés des pays développés. La stratégie comprend également un programme d'engagement actif auprès des sociétés sur une série de facteurs ESG, ainsi que l'exercice du droit de vote par procuration. Des mesures et des rapports d'impact sont disponibles sur le site du gestionnaire et constituent des preuves, après l'investissement, de l'intention de contribuer à accélérer la transition vers une économie plus durable.

